

Le 06 février 2018

L'an deux mille dix-huit le six février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de ST DIDIER DE LA TOUR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VITTE Gérard, Maire.

PRESENTS : Messieurs : VITTE Gérard, CECILLON Gilles, REYNAUD Jean-Paul, ROUSSET Pierre, GUERIN Philippe, RONDEPIERRE Thierry, TRANIER Jean-Louis, TROMPIER Jacques, Mesdames : POULET Chantal, GUILLAUD Marie-Thérèse, GRANAT Marie-André, MOREAU Claudine, BELHADI Sylvie, JACQUET Karen, BUCHIN Edwige, MAILFERT Chantal

ABSENT : Messieurs D'HUMIERES Philippe

Secrétaire de séance : GUILLAUD Marie-Thérèse

SMABB

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement la commune de Saint Didier de la Tour à deux délégués communautaires au SMABB (Rondepierre Thierry et Belhadi Sylvie). Le SMABB assure l'élaboration des études relatives aux ressources en eau et aux mesures à mettre en œuvre pour lutter contre la pollution.

Il ajoute qu'il a été demandé à la commune de nommer deux autres délégués hors programme GEMAPI.

N° 2018_02_01

Nomination délégués SMABB
(hors GEMAPI)

Réf ACTES : 5.3.6

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

NOMME les délégués suivants

1. Cecillon Gilles titulaire
2. Rousset Pierre suppléant

Déclassement de voirie :

Monsieur le Maire indique avoir reçu de Monsieur Gaget Claude (agriculteur) une demande d'échange entre une partie du Chemin de la Mure et une partie de sa parcelle cadastrée C 973. Ceci dans le but de procéder à la réalisation d'une clôture sécuritaire autour de son exploitation : GAEC de Demptezieu.

Un débat s'est ouvert afin de définir si la partie goudronnée (financée par la commune) du Chemin de la Mure reste communale ou non.

N° 2018_02_02

DECLASSEMENT D'UNE PARTIE
DU CHEMIN DE LA MURE

Réf ACTES : 3.5.1

Monsieur le Maire met au vote la proposition suivante :

Déclassement du Chemin communal de la Mure à partir du Sud de la parcelle cadastrée C 970 jusqu'au début de zone goudronnée.

Le conseil municipal, après délibération, par 4 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention

DECIDE

De ne pas déclasser le chemin de la Mure du Sud de la parcelle cadastrée C 970 jusqu'au début de zone goudronnée.

DECIDE

De procéder au déclassement du Chemin de la Mure depuis le sud de la parcelle C 970 jusqu'à l'intersection avec la Route de Demptézieu.

Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire expose avoir reçu une D.I.A de la SCI Le Loup concernant les parcelles cadastrées AB : 582, 583, 584, 585, 589, 597 et 598. Après réflexion la commune ne souhaite pas faire valoir son droit de préemption.

Questions diverses

Monsieur le Maire fait le point sur le nombre de Ebornes (bornes de charge véhicules hybrides et électriques) :

- 10 Ebornes sur le territoire des VDD
- 5 Ebornes sur le territoire de la CAPI
- Installation en cours de réalisation sur le territoire des Collines Nord Dauphiné

Monsieur le Maire ajoute qu'en 2018 pour sa 28e édition, le Rhône-Alpes Isère Tour se déroulera du jeudi 3 au dimanche 6 mai et passera par Saint Didier de la Tour le 03 mai. Monsieur le Maire indique avoir reçu une demande de récupération du bâtiment préfabriqué situé près de la cour de l'école primaire, les acquéreurs viennent le visiter le 10/02.

Avec l'arrivée de nouvelles chaînes de télévision TNT il sera nécessaire de procéder à une recherche des canaux le 24 avril prochain.

Rapport des commissions

Urbanisme : Monsieur Rousset indique que suite à la mise en œuvre du futur PLUi, il est nécessaire de programmer deux réunions (une avec seulement la commission urbanisme et une avec l'ensemble des conseillers municipaux). Le travail devra être rendu à l'intercommunalité pour la fin du mois de février.

Budget : Le budget 2018 est en cours de préparation.

Voirie : Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement du lieudit « Les Variots » et précise que conformément au souhait du Conseil Municipal une demande de subvention a été adressée au Conseil Départemental. Prochaine réunion de la commission le 10/02

Communication : prochaine réunion le 12/02 à 20h30. Mme Moreau indique qu'un projet de changement du panneau d'affichage est en cours de chiffrage.

Bâtiments : prochaine réunion le 26/02 à 20h30, M. Cecillon dit que le digicode de l'école primaire ne fonctionne plus, il sera décidé en commission de son remplacement ou non.

Environnement-fleurissement : Prochaine réunion le 19/02 à 20h00. Des devis pour l'acquisition d'une balayeuse sont en cours, M. Cecillon rappelle que la commune a obtenu une subvention d'équipement de 60% de l'Agence de l'Eau.

Action jeunesse - Culture : Mme Guillaud fait part de son inquiétude sur l'avenir du centre de Loisirs communal géré par l'Association Familles Rurales. Il est rappelé que les VDD ont la compétence Jeunesse et que de ce fait la gestion des centres de loisirs doit leur être confiée. Le centre fonctionne 2 semaines pendant les vacances de février.

C.C.A.S. : Mme Guillaud est toujours à la recherche d'une manifestation théâtrale ou d'un spectacle de chansons (comme évoqué par M. Trompier).

Commission école : Mme Poulet indique avoir constaté un léger mieux quant aux repas livrés par la société SHCB. Elle ajoute que le marché se termine en 2019, M. Guerin dit qu'il est nécessaire de travailler en amont si nous souhaitons faire valoir les circuits courts. M. le Maire propose que l'on se renseigne auprès de la commune de Rochetoirin.

Fêtes et cérémonies : M. Poulet donne le coût global de la cérémonie des vœux 2018 : 1652€ pour la totalité du buffet et 180€ pour la sonorisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15